—— Loi sur le travail. — Sont condamnés pour infraction à la loi du 2 novembre 1892, relative au travail dans les établissements industriels, Mlle Hermance Dujardin, bobineuse, rue de Gand, à une amende de cinq francs; MM. Catteau frères, fabricants à Roncq, pour avoir contrevenu aux articles 3, 5 et 11 à dix amendes de 5 fr. chacune; Emile Delecroix, blanchisseur à Mouvaux, trois amendes de 5 fr.; Paul Dervaux, cordier, rue du Midi, 43, deux à 5 francs.

—— Affaires diverses. — Les autres contraventions retenues au cours de cette audience se chiffrent comme suit: Ivresse, 18 à 3 fr.; infraction à la police des cabarets, 14 à 1 fr. et 1 à 5 fr.; pour avoir sonné aux portes, 3 à 2 fr.; police du roulage, 2 à 3 fr.; sept propriétaires ont été condamnés à une amende de 3 fr. chacun pour ne pas avoir éclairé une rue particulière livrée à la circulation publique; une seule peine d'un jour de prison a été infligée à Camille Callewaert, entrepreneur, rue de Courtrai, pour violences légères. Une vingtaine de contraventions variant de 1 à 3 fr. ont été retenues pour différentes infractions. L'audience a pris fin à midi.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A PROPOS DE LA LOCATION DES PLACES DANS LES THÉATRES

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain numéro les quelques lignes suivantes:

Désireux de voir jouer une belle pièce et aussi d'être bien placé, aux Matinées de la Tournée Ch. Baret, je me présente samedi matin, à l'ouverture du bureau de location qui est fixée à huit heures, et, chaque fois, arrivé l'un des premiers, je constate qu'il y a déjà bon nombre de places retenues. Ce ne sont pas les places des abonnés, puisqu'elles sont marquées d'un trait rouge, mais des places retenues et marquées d'un trait bleu. Comment cela se fait-il? Beaucoup de personnes en font la remarque chaque semaine.

J'estime que les premiers arrivés doivent être les premiers placés.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Un habitué du Théâtre de la salle des Fêtes.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

ALPHONSE D. — 1. La pièce de 20 shillings anglaise vaut 25 fr. 22; 2. La pièce allemande 20 marks vaut 24 fr. 69; 3. La pièce russe impériale, 40 fr.; demi-impériale, 20 francs. —— A. JAVIAUX. — Le « Moniteur des Théâtres », rue de Cléry, 96, Paris. —— UN FUTUR COLON. — Le climat n'est pas favorable. —— UN ASSIDU AU JOURNAL. — 1. Le propriétaire doit respecter votre prévenance; 2. Il y a une question de bonne foi. —— UN LECTEUR ASSIDU. — Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, rue de Brederode, 16, Bruxelles. —— D. A. C. 27. — Voyez un marchand de musique. —— E. C. 1884. — Adressez votre lettre à Bruxelles. —— L. M. Donnez-nous votre état-civil, pour que nous puissions vous répondre. —— L. M. F. — Voyez un chimiste. —— UN GROUPE DE LA CLASSE 1900. — Le Conseil de révision en 1902, d'après une enquête à laquelle il a dû faire procéder, révisera la décision rendue à l'égard du jeune homme et prononcera son maintien au corps pour trois ans. —— G. D. — L'article 26 du décret du 23 novembre 1889, donnant la nomenclature des dispenses au titre des industries d'art, ne prévoit pas votre profession; il indique les dessinateurs industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelles et passementerie.

J. C. 145. — S'il n'y a aucune modification apportée à la loi pour cette époque, vous ne ferez qu'une année de service. —— L. D. — On ne peut s'engager avant dix-huit ans. —— C. M. C. V. — 1. Non; 2. Non · 3. Oui.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — L'Association des Travailleurs Français organise une grande fête de charité pour le samedi 22 février 1902, avec le concours de M. Riddez, baryton de l'Opéra; Mme Riddez-Deck, de l'Opéra-Comique, et de plusieurs sociétés et artistes en renom.

TOURCOING. — Séances récréatives de Noël. — Mercredi soir, à cinq heures, a eu lieu dans la salle des fêtes du Patronage de Notre-Dame de Lourdes, rue Ingres, une intéressante séance récréative organisée par les commissaires et les jeunes gens des deux divisions du patronage, en l'honneur des membres honoraires et au profit des œuvres de cette institution. La fête a obtenu un plein succès. Le programme comportait: « La Messe de Minuit », mystère en trois actes, ainsi qu'une comédie en deux actes, intitulée: « Quenette ou l'Ecole buissonnière ». Tous les interprètes ont rivalisé de zèle pour remplir leurs rôles. Une quête faite au profit de l'œuvre a été très fructueuse.

—— Une matinée récréative a eu lieu, mercredi, à l'occasion des fêtes de l'Arbre de Noël, à l'Association de la Jeunesse de Sainte-Anne. Deux comédies: « Le célèbre Vergeot » et « Le Secret des Pardhaillan » ont été rendues à la satisfaction générale par de jeunes amateurs. Au cours de cette réunion, M. l'abbé Dechutter, directeur de l'Association, a, dans une allocution, dit ce qu'il voulait faire de ces jeunes gens: des chrétiens, et des chrétiens agissants. Il a remercié M. le Curé, de la protection donnée à l'œuvre naissante; M. Lemaire, président de la Jeunesse catholique, de sa sympathie pour l'œuvre; MM. Edmond Catteau et A. Montagne, de leur zèle à exercer les acteurs; M. Charles Belpère, président de la Jeunesse, et le Comité, de leur dévouement infatigable. Une agape fraternelle a réuni, après la soirée, acteurs, comité et invités. On a bu à l'union des jeunes gens de Tourcoing, dans le combat pour Dieu, la France et la liberté.

—— La section militaire « Saint-Georges » a donné, mercredi soir, dans la salle du patronage du Sacré-Cœur, une intéressante fête de famille, à l'occasion de la Noël. Le programme comprenait un mélodrame en deux actes: « Le Zouave pontifical ou le Fils du Soldaire », et la comédie « Une Ruse de Guerre ». Ces deux pièces ont été très bien rendues; tous les acteurs méritent des éloges. Nous signalerons particulièrement MM. Hosteyn, Duprez, Simar, Franchomme, Corion, Frémaux, Pourcelle et Berker; l'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements.

—— Théâtre Alexandre. — On annonce, pour dimanche, l'opérette « Les 28 jours de Clairette ».

MENIN. — Le concert de la fanfare « l'Echo de la Lys » a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, mercredi, jour de Noël, à cinq heures et demie du soir. La vaste salle de l'hôtel du « Lion de Flandre » était remplie d'une foule d'auditeurs, parmi lesquels les personnalités les plus en vue de la ville. Les différents morceaux portés au programme ont été remplis à la perfection; l'exécution de plusieurs ouvertures par la Fanfare a dû être très appréciée. M. Leblanc, de Tourcoing, a charmé les auditeurs par la puissance de sa voix; différents morceaux pour divers instruments ont obtenu un véritable succès; puis, pour terminer, « Boem », vaudeville, a excité un fou rire parmi l'assistance. « Un Conte pour Enfants », qui remplissait à lui seul la seconde partie, a été également apprécié.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Bur. à 5 h. 1/2 Dimanche 29 décembre Rideau à 6 h.

SPECTACLE OFFERT AUX DAMES

LES DEUX ORPHELINES

drame en 5 actes et 8 tableaux.

LE CONTROLEUR de WAGONS-LITS

comédie en 3 actes.

FAIS CE QUE DOIS

épisode militaire en vers en 1 acte. 97585

TOURNÉE ALEXANDRE

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce fantastique en trois actes, mêlés de chant

SPECTACLE DE FAMILLE

Représentations à l'HIPPODROME DE ROUBAIX, les 29 et 30 décembre 1901.

Avec le concours des clowns merveilleux

LES OMER'S

et d'artistes des principaux théâtres de Paris

Matériel, décors, accessoires, trucs spéciaux. Orchestre complet.

LA SAINTE-CÉCILE

LANNOY. — Dimanche prochain, 29 décembre, la Fanfare municipale exécutera, pendant la messe de onze heures, sous l'habile direction de son chef, M. Paul Mager, les morceaux suivants: 1. « Obéron », ouverture, Weber; 2. « Grande Marche des Prétoriens », Corbin. M. l'abbé Colpin, curé du T.-S. Rédempteur, à Roubaix, dont la chaude parole est si appréciée, donnera le sermon de circonstance. Une quête pour les œuvres paroissiales sera faite par Mme Albert Parent.

NORD

LE COUP DE MINE DE VICOIGNE. — L'ouvrier mineur, Jules Dieu, victime de l'accident que nous avons relaté hier, a succombé aux suites de ses blessures. Le malheureux avait été atteint de plaies contuses du cuir chevelu avec commotion cérébrale et médullaire. Jules Dieu était âgé de 48 ans, il était marié et père de trois enfants. Son cadavre a été transporté à Pâturâges, (Belgique).

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS.— Une erreur s'étant glissée dans l'indication des votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais que nous avons publiés mercredi matin, nous croyons devoir publier de nouveau les résultats du scrutin relatif aux fonds secrets.

On sait que le chapitre des fonds secrets, sur lequel le Gouvernement, assez hypocritement, mais cependant réellement, avait posé la question de confiance, n'a été adopté que par 258 voix contre 223, soit à une majorité assez faible de 35 voix. Voici comment se sont réparties les voix des députés du Nord:

Ont voté pour les fonds secrets: MM. Barrois, Bersez, Cardon, Debève, Delaune, Dron, Eliez-Evrard, l'abbé Lemire, Lopez, Morcrette-Lodieu, Eug. Motte, Pasqual, Sirot et Weil-Mallez. — Ont voté contre les fonds secrets: MM. Henry Cochin, Dansette, Défontaine, Loyer, de Montalembert, Plichon, Rogez. — Absent par congé: M. Guillain.

PAS-DE-CALAIS

LA PROPOSITION DE DÉMISSION DE M. BASLY. — M. Pranger, conseiller municipal collectiviste de Lens, vient de répondre à l'invitation que lui avait adressée M. Basly, de démissionner du Conseil municipal en même temps que lui.

Voici la réponse du chef de la section lensoise du P. O. F.:

A la proposition que fait Basly à la section du P. O. F. de Lens (proposition parue dans le « Réveil du Nord » du 20 décembre courant), je n'ai qu'un mot à répondre. En ma qualité de membre du Parti Ouvrier, je suis et j'entends rester sous le contrôle de mon Parti et, dans la circonstance, j'attends que la section de Lens se réunisse pour prendre une décision. Quelle que soit cette décision, je l'observerai en militant discipliné.

Ch. Pranger, conseiller municipal de Lens.

UN BANQUIER EN FUITE A BRUAY. — SUICIDE D'UNE DES VICTIMES. — Un ouvrier mineur, Elie Couil, âgé de 40 ans, travaillant à la fosse n. 4, des mines de Bruay, demeurant aux corons de Labuissière, qui avait déposé ses économies chez M. Dauvergne, a été très affecté en apprenant la fuite du banquier, et s'est pendu dans son grenier. Il laisse trois enfants, dont l'un est actuellement soldat.

EXPLOITS DE BRACONNIERS A HESDIGNEUL. *Dans la nuit du 22 au 24 décembre*, M. Fourcroy, propriétaire, demeurant à Hesdigneul, entendant tirer des coups de feu dans son parc, dès endit avec son fils et alla s'embusquer à la barrière dite « Entre deux bois ». Ils étaient installés depuis à peine dix minutes, quand ils virent surgir trois individus marchant en file et séparés les uns des autres de sept à huit pas. M. Fourcroy père, s'élança pour saisir le premier, mais celui-ci cria: « Attention à vous! » et en même temps il mit M. Fourcroy en joue et fit feu. Fort heureusement, la charge frappa un jeune chêne et M. Fourcroy reçut seulement quelques plombs à la joue gauche et dans le chapeau; aussitôt le fils ainsi que le père tirèrent sur les malfaiteurs, qu'ils le fils ainsi que le père tirèrent sur les malfaiteurs, qu'ils ont dû atteindre. Malgré tout, ces derniers prirent la fuite et il fut impossible de les arrêter. Mais quelques indices permettront peut-être de les retrouver.

UN VOLEUR REPENTANT A NŒUX-LES-MINES. — *Un vol qui dénotait chez son auteur une certaine audace se commettait*, le 14 décembre, à la gare de Nœux. Alors que cette gare est gardée la nuit par du personnel, on enlevait sur le quai un paquet contenant des bas et de la mercerie et qui avait pour destinataire les Sœurs de la Charité, à Nœux-les-Mines, où elles dirigent une école libre. Il y avait pour 60 francs de marchandises.

Or, les religieuses de Nœux-les-Mines, viennent de recevoir une lettre qui n'était pas passée par la poste, dans laquelle on disait, qu'à la suite du vol commis, on voulait bien restituer la somme de 50 francs. Dans l'enveloppe se trouvaient bien, en effet, 50 francs en pièces d'or.

UN GRAVE ACCIDENT AUX MINES DE LENS.— L'ouvrier remblayeur, Désiré Bédu, âgé de 18 ans, demeurant à Thélus, était occupé dans la veine Edouard de la fosse numéro 4 des mines de Lens, lorsqu'un éboulement se produisit. Dégagé par ses camarades, Bédu fut remonté et transporté à l'hôpital de Lens. L'état du blessé *est très grave, car l'on craint des lésions de la colonne vertébrale.*

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A HÉNIN-LIÉTARD. — Un individu, ivrogne invétéré, J.-B. Legrand, dit Jacobin, âgé de 40 ans, demeurant rue Saint-Aubert, à Hénin-Liétard, qui, depuis longtemps déjà, brutalisait sa femme et la laissait presque continuellement sans ressources, a tenté de tuer cette malheureuse, mardi soir, en tirant deux coups de revolver. Une des balles a atteint la pauvre femme à la tête. Legrand a été arrêté. La blessure de la victime est grave, mais non mortelle.

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de M. Elie Torrilhon, ingénieur aux mines de Béthune, fils de Mme J. Torrilhon, née Souligoux, avec Mlle Irène Hallette, fille de Mme Hallette, née Maubec, de Caudry.

NÉCROLOGIE. — Mardi matin, à dix heures, ont eu lieu, à Boulogne, *au milieu d'un grand concours de parents et d'amis*, les obsèques de M. Crouy fils, négociant, et lieutenant au groupe territorial du 27e d'artillerie.

La Loi sur les Associations

A BEAUCAMPS

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Beaucamps a été appelé à donner son avis sur la demande formée par la congrégation des Petits-Frères de Marie en vue d'obtenir l'autorisation prévue par la loi du 1er juillet 1901 pour son établissement de Beaucamps.

Le conseil municipal, dit la délibération prise par le conseil, en souvenir des bienfaiteurs insignes qui ont fondé à perpétuité l'enseignement gratuit de tous les enfants des communes de Beaucamps et de Ligny, et comme témoignage de gratitude aux Petits-Frères de Marie qui ont rempli constamment et remplissent encore leur mission de dévouement, à la satisfaction de toute la population, attendu que la disparition de l'établissement des Frères Maristes nuirait considérablement aux intérêts de la commune et de ses habitants, considérant d'autre part que cette congrégation se renferme soigneusement dans sa mission d'enseignement et qu'elle s'est toujours montrée respectueuse des pouvoirs publics, donne à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation formée par la congrégation des Petits-Frères de Marie pour son établissement de Beaucamps.

A CALAIS

Le « Dover Standard » assure que la congrégation des Frères mineurs de Saint-François d'Assise, qui ont un monastère à Calais, boulevard Victor-Hugo, et sur la demande d'autorisation de laquelle le Conseil municipal a émis à sa dernière séance un avis défavorable, a entamé des pourparlers en vue de son installation en Angleterre, dans le comté de Kent.

M. FÉVRIER ET Cie

TAILLEURS

ROUBAIX, 2-4, Grande-Rue

Choix immense de pardessus hommes et enfants

BELGIQUE

AU SÉNAT. — Bruxelles, 26 décembre. — Le Sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a discuté le projet de budget pour 1902. On sait que la Chambre avait octroyé, par un vote récent, à ses membres le libre parcours sur toutes les lignes de chemins de fer belges alors que la Constitution ne prévoit que le libre-parcours « du lieu de la résidence du représentant au siège de la session. »

Le Gouvernement estimant que ce vote de la Chambre entachait d'illégalité le projet du budget présenté au Sénat, a pris la résolution de retirer ce projet et d'en représenter un nouveau à la première séance de la Chambre.

Au Sénat, MM. Dupont, De Mot (gauche libérale), et Picard (gauche socialiste), font toutes leurs réserves au sujet de ce procédé du Gouvernement que M. Picard qualifie de révolutionnaire. M. de Smet de Naeyer, président du Conseil, répond que le devoir du pouvoir exécutif est d'empêcher qu'une inconstitutionnalité soit commise et que le retrait du projet est, pour cela, un meilleur moyen que le refus de sanction royale.

M. De Mot propose un ordre du jour regrettant le procédé du Gouvernement. M. de Smet de Naeyer demande l'ordre du jour pur et simple. Celui-ci est adopté par 49 voix contre 32.

Le Sénat vote ensuite le budget des dotations et des crédits provisoires. La séance est levée.

UN PRÉTENDU SCANDALE CLÉRICAL. — Les journaux anticléricaux mènent grand tapage autour de la prétendue séquestration d'un prêtre limbourgeois, l'abbé Paulus, interné depuis plus d'un an à l'asile des Frères de Zickeren-lez-St-Trond. Ce dernier prétend d'ailleurs n'être pas fou et s'être vainement adressé aux autorités pour obtenir son élargissement. D'après un de nos confrères de Bruxelles, il n'y a pas dans tout cela trace de séquestration. C'est, en effet, l'avis du docteur De Bruyn, un libéral doctrinaire, médecin de l'asile, que l'abbé Paulus est un malheureux détraqué, dont la folie est trop caractérisée pour qu'on puisse, sans danger comme sans scandale, le laisser en liberté.

TRAINS ARRÊTÉS PAR LES PLUIES. — A la suite des pluies diluviennes de la nuit dernière, la circulation des trains est interrompue sur la ligne de Vireux-Molhain à Marienbourg, par suite de la crue des eaux du Vivion qui ont envahi la voie ferrée entre les gares de Viernes et de Treignes. Le transbordement des voyageurs est impossible et tous les trains sont supprimés jusqu'à nouvel avis. On ne signale aucun accident.

MONS

BONNE CAPTURE. — La police a arrêté trois individus de fort bonne mine, soupçonnés de mettre en circulation depuis quelques jours, des fausses pièces de 2 fr. et de 1 fr., à l'effigie de Napoléon III, millésime de 1868. Ils ont déclaré se nommer Henri Vasseur, d'origine française, Gaston Peuchot, et Aldolphe Mercier, domiciliés à Bruxelles. Ils ont avoué le fait mis à leur charge. On croit se trouver en présence d'affiliés à une bande internationale.

LIÉGE

UN DRAME. — Rue Fabry, habitent depuis dix jours, de tout jeunes mariés, les époux Dufief, de Bruxelles. La nuit du mercredi au jeudi, la jeune femme, sans qu'on connaisse encore le mobile de son acte, a assassiné son mari pendant son sommeil, en lui coupant la gorge. La femme a été arrêtée.

HORNU

EFFONDREMENT D'UNE MAISON. — CINQ VICTIMES. — Le vent a abattu, mardi soir, dans une ruelle voisine de la route de Mons, une maison en construction qui s'est écroulée sur le toit de l'habitation voisine, ensevelissant sous ses débris une famille entière. Cette maison était occupée par le ménage d'un jeune ouvrier, nommé Baptiste Terroir. Toute la famille était couchée: Terroir, sa femme, ses trois enfants (dont le plus jeune était au berceau), plus un ouvrier en logement. Le choc fut si violent que la toiture de la maison Terroir fut écrasée et s'abattit sur les malheureux habitants. La petite fille de huit mois, qui dormait dans son berceau a été tuée. Sa mère a reçu des blessures sérieuses, de même que les deux autres enfants et le locataire. Les blessés ont reçu tous les soins immédiats; leur état ne présente aucun danger.

OOSTCAMP

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE UN FERMIER. — De notre correspondant de Bruges, le 26: Cette nuit on a trouvé baignant dans un mare de sang, le nommé Camille De Grande, fils de cultivateur à Oostcamp. De Grande put donner quelques instants après, des explications d'où il résultait qu'il avait été attaqué par un nommé L. D. et frappé d'un coup de couteau dans le ventre. D. fut arrêté une heure après. Pour toute excuse, il alléguait qu'il avait cru frapper un autre jeune homme qu'il recherchait. D. a été arrêté. De Grande a été transporté à l'hôpital de Bruges. On ne conserve guère d'espoir de le sauver.

BELŒIL

UN GRAVE ACCIDENT. — UN OUVRIER TUÉ; UN AUTRE BLESSÉ. — Les travaux de démolition du château du prince de Ligne, incendié le 14 décembre 1900, ont été troublés par un terrible accident arrivé jeudi vers 8 heures du matin. Au travail depuis une demie heure à peine, des ouvriers étaient occupés dans la cour, au pied d'un mur d'une quinzaine de mètres de haut, à charger les décombres dans des chariots, quand une pierre de près de 3 mq se détacha du faite de la muraille et s'abattit à quelques pas des ouvriers. Une deuxième pierre aussi grosse, suivit immédiatement la première; malheureusement, elle atteignit deux ouvriers, Equeter Adolphe, 53 ans, et Olivier Jean-Baptiste, 40 ans, journalier, à Belœil. Le premier fut littéralement écrasé. Il portait de terribles blessures aux jambes, à la poitrine, à la tête. La mort a été instantanée. Olivier a un bras cassé et de profondes égratignures à la tête. Il a été soigné par M. le docteur Rolland. Equeter est veuf et père de 3 enfants.

TOURNAI

MATCH EXTRAORDINAIRE. — L'antique jeu des échecs a encore ses partisans à Tournai. Deux d'entr'eux, MM. A. V. et A. D. ont terminé mercredi, un match en 50 parties; ils en ont gagné chacun 25. La première partie de cette lutte a été jouée le 19 septembre 1899.

A LA FRONTIÈRE. — Jeudi ont été reconduits à la frontière, quatre vagabonds français, Catteau François, de Bouchain, Dubois Achille, de Villers-Guilain; Widehem Eugène, d'Escoufeuilles; et Perdreaux Fridolin, de Neuf-Manil, arrêtés par la police de Tournai.

AUX ORPHÉONISTES. — L'arbre de Noël organisé mercredi, par M. Armand Hernoult, a été l'occasion d'une agréable soirée, de laquelle les enfants et leurs parents qui y ont assisté, ont emporté un doux et durable souvenir.

UN IVROGNE. — La police a coffré mercredi soir, jusqu'au lendemain matin, un sieur Emile Despret, demeurant faubourg de Lille, lequel, en état d'ivresse, frappait ses parents et brisait tout chez eux.

UN VOL. — Procès-verbal a été dressé à un sieur C... Henri, 19 ans, manœuvre, à Tournai. Il a été surpris jeudi matin, en train de voler avec un individu qui a pris la fuite, divers objets au bazar Gallichet, rue Royale.

COURTRAI

CONSEIL COMMUNAL. — Dans la séance de huis-clos tenue mardi soir après la séance publique, le Conseil communal a renouvelé les mandats de MM. Léon Clément et Félix Comer, comme membres de la Commission du Bureau de bienfaisance, et de MM. Paul Van den Peereboom et Julien De Witte comme membres du Bureau des Hospices civils.

—— Séance du jeudi 26 décembre. — Le Conseil communal de Courtrai s'est de nouveau réuni jeudi soir à l'effet de continuer la discussion du budget de la ville pour l'exercice 1902. M. le Bourgmestre Reynaert ouvre la séance à six heures trente-cinq. — Etaient présents: MM. Tack, Devos, Vandale, Ghyoot, échevins; Landos, Vuylsteke, De Bien, Vandermeersbrugge, Kerkhof, Delbaere, Burggraeve, Gillon, Doutreligne, conseillers.

Avant d'aborder les articles du chapitre des dépenses extraordinaires, M. le Bourgmestre fait un exposé des travaux qui seront commencés, continués ou achevés pendant l'année 1902. Il cite d'abord les travaux qui sont du domaine du Gouvernement. Après le vote du budget de la guerre, M. le Ministre aura les crédits nécessaires pour continuer la construction de la caserne. M. le Ministre des chemins de fer a acquis toutes les maisons nécessaires pour la construction de l'Hôtel des Postes. Dans les premiers mois de 1902, on commencera la démolition et la construction des fondations. Les plans de l'édifice sont achevés et très beaux. Les remblais pour la nouvelle gare des marchandises seront terminés dans le courant de l'été et aussitôt on commencera l'érection des bâtiments. Le Gouvernement a entre les mains les plans pour l'élargissement et la rectification de la petite Lys.

Quant aux travaux tombant à charge de la ville, ils sont nombreux. Le chemin de fer vicinal vers Belleghem et Mouscron sera inauguré dans le courant de l'été. Deux tronçons vont s'y ajouter: l'un partant de Belleghem vers le Tournaisis, l'autre partant de Mouscron vers le Mont-à-Leux pour aboutir aux frontières françaises. Puis vient le vicinal vers Harlebeke, et plusieurs autres communes.

La restauration de la façade des Grandes-Halles vers le Marché-aux-Avoines; l'inauguration du monument du poète Gezelle; l'élargissement des trottoirs et plantations dans la rue de France et la rue des Vieux-Remparts; le percement de la Basse-Ville; la rectification et l'élargissement de la rue des Vignes, etc.; entretemps le pavage et le repavage des rues ne sera pas perdu de vue.

M. le Bourgmestre finit cet exposé en disant que cette année sera couronnée par les fêtes de Groeninghe, pour lesquelles le Collège échevinal propose un crédit de 60.000 francs et 10.000 francs pour le monument. Il déclare en outre, devant le public, que dans les conflits qui ont surgi ces derniers jours, la ligne de conduite du Collège échevinal a été pleinement approuvée par le Conseil communal.

M. Tack. — Devant de pareilles charges un emprunt s'engage. Sans emprunt il n'y a pas moyen d'exécuter les travaux que M. le Bourgmestre vient de résumer: les ressources ordinaires seraient insuffisantes. Le Bureau de bienfaisance a accepté de nous avancer 300.000 francs au taux de 3 1/2 %.

Tous les articles du budget sont adoptés, sauf ceux concernant les traitements et les gratifications qui doivent être examinés à huis-clos.

La séance publique est levée à huit heures; le Conseil se constitue ensuite en Comité secret.

AELBEKE

AGRESSION NOCTURNE. — UN HOMME FRAPPÉ D'UN COUP DE COUTEAU. — Mercredi soir, vers 11 heures un quart, deux habitants d'Aelbeke, Evariste Herman, cabaretier « A l'Etoile », et un certain Ledoux, journalier, domicilié à la Place, revenant de la frontière française, où ils avaient assisté à un combat de coqs, ont été, au moment où ils cheminaient sur la chaussée de Lille, entre les deux cafés Bourbons, subitement attaqués, sans motif, par deux autres individus. Au cours de la bagarre, l'un de ces derniers frappa d'un coup de couteau le nommé Herman. Aussitôt après, les malfaiteurs prirent la fuite.

La victime put se relever et se rendre en son domicile « A l'Etoile », en compagnie de Ledoux. M. le docteur Vuylsteke, de Mouscron, appelé vers minuit et demi, examina le blessé et releva au côté gauche, une blessure pénétrante, faite à l'aide d'un instrument tranchant et dont la gravité dépendra des complications qui pourraient survenir.

Dans la matinée de jeudi, la gendarmerie de Mouscron a ouvert une enquête de laquelle il résulte que le nommé Ledoux aurait reconnu l'un des agresseurs coupables d'avoir joué du couteau. Un ouvrier de fabrique, Albert Castelain, âgé de 19 ans, fils du patron de l'estaminet « Au Cheval Noir », interrogé par les gendarmes enquêteurs, a nié être l'auteur des faits qu'on lui impute.

TOUSSEZ-VOUS?

PRENEZ

La Pate et le Sirop des 24 Heures

remèdes d'un **goût agréable** et **très efficaces** à **1 fr. 50** le flacon. Le soulagement des **RHUMES, GRIPPES** ou **BRONCHITES**, est manifeste dès la première cuillerée ou la première pastille et leur guérison complète s'opère avec une facilité étonnante. L'action remarquable des **MEDICAMENTS DES 24 HEURES** est, du reste, suffisamment connue pour que nous n'ayons qu'à le rappeler au public.

RECOMMANDATION: Tous ceux qui toussent ont intérêt à bien vérifier si le **SIROP** ou la **PATE DES 24 HEURES**, qu'ils achètent portent bien **la signature de M. H. Couvreur, pharmacien, 32, rue Neuve, à Roubaix,** certains pharmaciens ayant eu la mauvaise foi de donner aux personnes qui réclament nos Remèdes des Produits n'ayant aucun rapport avec eux. Je rappelle que le **SIROP** ou la **PATE DES 24 HEURES** sont ma propriété exclusive.

Pour éviter toute erreur, procurez-vous ces remèdes à la **Pharmacie COUVREUR** 32, rue Neuve, à Roubaix; et à Tourcoing, **BRUNEAU**; à Mouscron, **Fonder**; à Tournai, **Brame**; à Courtrai, **Hulpiau** et **Bossaërt**; à Halluin, **Mesemacker et Heindrickx**; à Launoy **Verdier**; à Wattrelos, **Mercier**; à Croix, **Samsoën**; au Blanc-Seau, **Sarazin**. 94885

MOUSCRON

CONSEIL COMMUNAL. — Séance du jeudi 26 décembre 1901. — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni jeudi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le docteur Den Reep, bourgmestre. A six heures s'ouvre la séance. Sont présents: MM. Coppenolle et Lerouge, échevins; De Bue, De Schutter, Lepoutre, Labarre, Dufort, Catteau, membres, et Beinten, faisant fonctions de secrétaire. La lecture du procès-verbal de la précédente séance ne donne lieu à aucune observation. Ce document est adopté. Le Conseil approuve aussitôt une demande de concession de sépulture faite par Mme veuve Buttinck Léopold. L'approbation des procès-verbaux d'adjudication de la perception des droits de place aux foires et marchés, du service de l'ébouage, de l'éclairage des hameaux et sections, et de location des échopes du marché couvert fait l'objet d'une observation de MM. Deschutter et Catteau. On fait remarquer que contrairement aux années précédentes, il existe une moins-value de 1.500 francs sur le chiffre de 4.000 francs offert par les adjudicataires concernant les droits de place aux foires et marchés. Le vote donne quatre abstentions et cinq voix contre. On critique aussi le manque d'éclairage des carrefours. A part cette remarque, le procès-verbal d'adjudication de l'éclairage est approuvé à l'unanimité. Quant à la location des échoppes du marché couvert, elle est également approuvée à l'unanimité.

—— L'approbation du procès-verbal d'adjudication des fournitures nécessaires aux Hospices en 1902 est pareillement adoptée.

Le budget des Hospices civils pour l'exercice de 1902 accusé en recettes 33.336 fr. 18, en dépenses 33.290 fr. 55; excédent en recettes 45 fr. 63. Il est approuvé par neuf voix. A ce moment, M. Cuvelle, conseiller qui vient d'arriver, prend part aux délibérations.

—— Budgets scolaires provisoires pour l'exercice 1902. — Ecoles primaires, 37.331 fr.; écoles gardiennes, 2.472 fr.; écoles d'adultes, 600 fr. Mis aux voix le premier budget est adopté par neuf voix contre une abstention. M. Catteau s'est abstenu pour la raison qu'il n'a pu encore prendre connaissance des chiffres de ce budget. Celui des écoles gardiennes est adopté par 8 voix. MM. Dufort et Catteau s'abstiennent. Le budget des écoles d'adultes est approuvé à l'unanimité.

La séance publique est levée à sept heures. Le Conseil délibère ensuite à huis-clos pour la nomination d'un membre des Hospices civils et celle d'un agent de police.

A l'issue de la séance, nous apprenons que M. Henri Kent-Wille, membre sortant de la Commission administrative des Hospices est réélu pour une nouvelle période de cinq ans. La nomination d'un agent de police est remise à une séance ultérieure.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA MOUSCRONNOISE ». — La Mouscronnoise a procédé, dans la grande salle du cercle ouvrier Saint-Joseph, au classement des gymnastes pour le concours qui aura lieu vers le milieu de l'année prochaine. Parmi les membres du jury, on remarquait les chefs de l'« Union Tourquennoise », et de la « Neuvilloise ».

Le nombre de points à gagner pour chaque branche était de 6 et le total 48. Voici le classement de ceux qui ont obtenu la moitié des points: 1. Albert Lepers, 41.25; 2. Jérôme Sobrie, 40.75; 3. Firmin Speliers, 40.25; 4. Arthur Leman, 36.50; 5. Edmond Ferlin, 35.75; 6. Arthur Lombaert, et Arthur Cornille, ensemble, 35.50; 8. Gustave Stocq, 35.25; 9. Alphonse Vilain, 31; 10. Georges Germonprez, 30.50; 11. Albert Dejaegher, 29.50; 12. Fernand Mahieu, 28.50; 13. Gervais Vandebrouck, 27.75; 14. Paul Vanzeveren, 27.25; 15. Henri Dessoubrie, 27; 16. Florent Vantroyès, 25.50; 17. Emile Vandaele, 25.25; 18. Léon Steyaert, et Anatole Deruyter, ensemble, 25; 20. Alfred Stock, 24.50; 21. Henri Mercier, et Arthur Dessoubrie, ensemble, 24.25; 23. Georges Duquenne et Jules Lombaert, ensemble, 24.

MM. Ernest Stelandre, moniteur, sous-chef, Palmer Heyse, Yves Mahieu, et plusieurs autres gymnastes, empêchés, n'ont pu se faire classer.

COLLÈGE SAINT-JOSEPH. — LA CONFÉRENCE DU R. P. LE BAIL. — Jeudi soir, le R. P. Le Bail, jésuite de la maison du Tuquet, a donné, en présence du corps professoral et des élèves du collège Saint-Joseph, une intéressante conférence scientifique et religieuse. Le récit agrémenté de projections lumineuses, représentait des scènes de l'Evangile, d'après les tableaux des grands maîtres, ainsi que des voyages aux pèlerinages les plus célèbres de la Sainte-Vierge.

Dans la troisième partie, le cinématographe-lumière reproduisit des scènes variées, instructives et amusantes. Comme toujours, le R. P. Le Bail, dont l'éloge n'est plus à faire, a littéralement charmé son intéressant auditoire. Commencée à 4 heures et demie, la conférence s'est terminée vers 6 heures et demie.

UN VOL DE BASSE-COUR. — La nuit de mercredi à jeudi, un vol de lapins, dindons, poules et pigeons représentant une somme de 40 francs, a été commis au préjudice de M. Jean-Baptiste Deschutter, charpentier, chaussée du Risquons-Tout. M. Vanfleteren, commissaire-adjoint de police, a ouvert une enquête.

NÉCHIN

LE CAMBRIOLAGE DU PRESBYTÈRE. — Hier matin, le « Journal de Roubaix » a donné des détails sur le vol commis chez M. le curé Leroy. La rumeur publique avait considérablement grossi le fait en ce qui regarde la somme volée. Celle-ci se monte à près de 20.500 francs. Rien ne transpire de l'enquête du Parquet. Nous relevons dans le signalement des choses volées, lancé jeudi par M. le juge d'instruction Bertouille: 1° Mille francs en or, billets belges, dont un de 500 francs, plusieurs de 20, 50 et 100 francs; 2° Cinq titres de rente belge de 1.000 francs, 2e série 3 pour 100, numéros 110.833, 389.068, 396.509, 158.961, 224.846; 3° Un de 500 francs, numéro 45.571; 4° Deux de 200 francs, numéros 17.622, 100.976; 5° Un titre nominatif de 8.800 francs, appartenant à la fabrique de l'église de Néchin; 6° Un titre nominatif de 600 francs, au nom du Curé de Néchin; etc.

De leur côté, les gendarmes de Templeuve continuent leurs investigations. Dans la matinée, vers dix heures, ils ont retrouvé, dans un champ de choux, derrière le jardin du presbytère, le coffret vide, qui avait contenu les valeurs volées, et auquel était attaché le trousseau de clefs enlevé également par les cambrioleurs. Les soupçons se portent sur deux individus, l'un grand et l'autre petit de taille.

DOTTIGNIES

DISPARITION D'UNE VIEILLE FEMME. — Mme Marie Ecrepont, âgée de 78 ans, qui est pensionnaire à l'Hospice de Dottignies, est disparue de cet établissement depuis jeudi matin, à neuf heures. On croit qu'elle a pris le chemin de Roubaix, où habite sa fille, Mme Vandeginste, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix. Comme Mme Ecrepont ne possède plus toutes ses facultés, on craint qu'elle ne soit perdue.

TEMPLEUVE

LA FIÈVRE APHTEUSE.— Un nouveau cas de fièvre aphteuse s'est déclaré à la ferme exploitée par M. Leblanc-Catelle, hameau d'Esparquaux. En conséquence, la circulation des espèces: bovine, porcine, caprine et ovine, est interrompue dans un rayon de 500 mètres de la dite ferme Leblanc-Catelel.

Un de nos amis a trouvé un ingénieux moyen de pousser son fils, M. Toto, dans les voies de la perfection.

Totot a-t-il été méchant? — On lui donne, le matin, une cuillerée d'huile de foie de morue.

A-t-il été sage? — Il a droit à une cuillerée de *Crème Norwégienne Michel Hansen*, de MM. Fournier, Bon et Cie, de Dijon, c'est-à-dire, au fond, à la même huile, mais transformée en une exquise friandise.

Et M. Toto, depuis, est presque toujours sage.

Echantillons délivrés gratuitement, Pharmacie Gerreth, 15, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix. 97636

A LA TROISIÈME. — Germeville (Charente), le 25 octobre 1900. Depuis longtemps je souffrais d'un rhumatisme dans les reins. Dès que j'eus entendu parler du Baume Victor, j'en ai fait venir un flacon. Après la première friction, j'ai éprouvé du soulagement, à la troisième, je ne ressentais plus rien; aussi je veux avoir toujours de ce précieux Baume à la maison. Roy François. (Sig. lég.). 97601d

VITRAUX CÉRAMIQUES

GRAVURE SUR VERRE ET GLACES

E. ANNOOT, rue de Tourcoing, 135, Roubaix. 94285

UNE NOUVELLE APPLICATION de l'Acide Carbonique

Dans les milieux médicaux, l'on s'occupe beaucoup depuis quelque temps d'une nouvelle application de l'acide carbonique. Plusieurs professeurs de l'Académie de Médecine prétendent que l'acide carbonique détruit le microbe de la tuberculose, si l'on prend le soin de l'introduire par les voies digestives. Plusieurs grands journaux parisiens y ont consacré une chronique et voici ce que l'un d'eux disait d'un appareil récemment inventé et qui a fait l'objet d'une communication des docteurs Bouton et Girod au Congrès d'Ajaccio:

« Cet appareil dénommé « gazogène antibacillaire », » inventé par Monsieur Serrès, pharmacien à Besançon, » remplit scrupuleusement toutes les conditions requises, » et est vraiment un des traitement efficaces de la tuberculose pulmonaire. Ce « gazogène » est le seul existant » et opère des cures merveilleuses, et Monsieur Serrès, » son inventeur, se charge d'ailleurs de donner tous les » renseignements désirables à tous ceux qui les lui demandent. »

Je recommande tout spécialement à ma nombreuse Clientèle comme un

PRODUIT D'ORIGINE CERTAINE & AUTHENTIQUE

L'HUILE de FOIE de MORUE de Norvège

Garantie *absolument pure* et de *provenance directe* de Bergen (Norvège). **Goût de poisson frais**, mon grand débit, dû à la qualité *régulière de mes Huiles*, me permet de la vendre dans des conditions exceptionnelles. — Le litre: **1 fr. 45**; le 1/2 litre: **0 fr. 75**. (Par estagon de 5 litres: **1 fr. 40** le litre), chez **Jules BARBRY**, herboriste-botaniste, 41, rue du Bois, Roubaix.

Nota: Les personnes qui auraient un doute sur l'authenticité et la pureté de l'**Huile de foie de morue** que je vends, sont invitées à descendre dans les caves, elles pourront constater de « visu » la provenance, l'origine et la marque des tonnes d'huile. 63153

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 26 décembre 1901

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Précéd.	Jour	Anvers Précéd.	Jour	LAINES brutes LE HAVRE Préc.	Jour
Décembre....	4.17 1/2	.... ./.	.... ./.		119...	
Janvier..1902	4.20 ./	4.25 1/2	4.13 ./.		119...	
Février.....	4.22 1/2	4.25 1/2	4.15 ./.		125...	
Mars.......	4.30 ./.	4.32 ./	4.15 ./.		126 ..	
Avril.......	4.30 ./.	4.35 1/2	4.20 ./.		126.50	
Mai.......	4.30 ./.	4.35 ./.	4.20 ./.	—	127...	
Juin.......	4.30 ./.	4.35 ./.	4.22 1/2		128..	
Juillet.....	4.30 ./	4.37 ./.	4.22 1/2		128.50	
Aout.......	4.32 1/2	4.37 ./.	4.25 ..		129...	
Septemb.....	.... ./.	4.37 ./.	4.25 ./.		129.50	
Octobre.....	.... ./.	.... ./.	4.27 1/2		130...	
Novembre 1901	.... ./.	.... ./.	4.27 1/2		130.50	

ROUBAIX-TOURCOING, 26 décembre. — On a traité 65.000 kil. dont détail suit:

Le matin: Sur janvier, 5.000 kil. à 4,22; sur juillet, 10.000 kil. à 4,35; sur mai, 5.000 kil. à 4,32. — Total: 20.000 kil.

Le soir: Sur janvier, 5.000 kil. à 4,22, 5.000 kil. à 4,25; sur avril, 10.000 kil. à 4,32, 15.000 kil. à 4,35, 5.000 kil. à 4,37; sur juillet, 5.000 kil. à 4,37. — Total: 45.000 kil. — Ensemble: 65.000 kil.

LE HAVRE, 26 décembre. — (Par dépêche.) — La Bourse est fermée aujourd'hui.

COTONS

NEW-YORK, 26 décembre. — (Par dépêche). — Ouverture soutenue. — Baisse de 6 points sur janvier et de 7 points sur mars.

CONTINENTAL RIVER PLATE LINE

Service régulier et mensuel par vapeurs de première classe entre Dunkerque et Montevideo, Buenos-Ayres et Rosario.

Prochains départs: S.S. « Hellas », le 5 janvier; — « Lydia », le 5 février.

Pour frêt et renseignements, s'adresser aux agents: Ed. H. Seligmann, Dunkerque, ou E. Noguès, 2, rue Baudin, Paris. 94812

Marchés divers

PARIS-LA VILLETTE, 26 décembre. — Bœufs: vendus, 1.566; 1re qual., 1.42; 2e, 1.14; 3e, 0.92. — Vaches: vendues, 375; 1re qual., 1.38; 2e, 1.12; 3e, 0.80. — Taureaux: vendus, 158; 1re qual., 1.16; 2e, 0.96; 3e, 0.76. — Veaux: vendus, 1.207; 1re qual., 1.95; 2e, 1.85; 3e, 1.55. — Moutons: vendus, 9.000; 1re qual., 1.96; 2e, 1.78; 3e, 1.48. — Porcs gras: vendus, 4.188; 1re qual., 1.16; 2e, 1.14; 3e, 1.10. — Porcs maigres: 1re qual., 1.30; 2e, 1.28; 3e, 1.22.

ATH, 26 décembre. — Froment vieux, les 100 kilos, 18.00; seigle, 13.50; avoine, 18.50; beurre, le kilo, 3.10; œufs, les 25, 3.20.

AUDENARDE, 26 décembre. — Pommes de terre, les 100 kilos, 4.25; beurre, le kilo, 2.81; œufs, les 25, 3.34; pourceaux, 33.50; lapins, 3.00; jambons, 1.70.

BULLETIN FINANCIER

du jeudi, 26 décembre 1901

PARIS, 26 décembre 1901.

La vacance de Noël interrompant le cours des affaires et donnant au marché le temps de la réflexion, on pouvait espérer que la clientèle de la Bourse y reviendrait avec des dispositions quelque peu différentes de celles de mardi; cette prévision optimiste ne s'est pas réalisée. L'incertitude et l'hésitation sont les mêmes aujourd'hui qu'avant-hier; les négociations se poursuivent au hasard, sans direction d'ensemble et suivant la position de place de chacune des valeurs. Il est à peu près impossible de deviner dans quel sens se fera la liquidation de décembre. Cependant, si le resserrement de l'argent à Londres ne s'accuse pas trop fortement, les probabilités sont dès maintenant en faveur d'un règlement effectué aux environs des cours actuels, avec des reports assez chers mais non exorbitants. Une fin d'année passable sans défaillances nouvelles nous étonnerait d'autant moins que, depuis lundi dernier, les acheteurs se sont continuellement allégés.

Banque Fr. De Cooman

130, rue Réaumur, 130

PARIS

SUCCURSALES DE:

ROUBAIX, 14, rue Saint-Georges;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
LILLE, 24 bis, rue Esquermoise;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry.

23 bureaux dans Paris et la banlieue. 83 agences en France. 21 agences à l'Etranger.

ORDRES DE BOURSE sur toutes les places françaises et étrangères.

Courtages réduits.

PAIEMENT sans aucune retenue des coupons de toute nature.

Echanges, libérations, régularisations, transferts.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt.